

COUR D'APPEL DU QUÉBEC

LISTE DE CONTRÔLE EN MATIÈRE PÉNALE POUR LA CONFECTION ET LE DÉPÔT DES CAHIERS DE SOURCES

La présente liste de contrôle est celle dont le greffier de la Cour se sert pour vérifier la conformité des cahiers de sources déposés en matière pénale. Elle est mise à votre disposition afin de vous aider à confectionner vos documents de manière à répondre à ces exigences de forme que le greffier a pour mission de faire respecter.

Cette liste est fournie à titre indicatif et votre cahier de sources pourrait être refusé pour d'autres motifs. Elle n'engage ni la Cour ni ses juges et ne dispense pas de la lecture des articles pertinents ddu Code de procédure pénale (C.p.p.), du Règlement de la Cour d'appel du Québec en matière pénale (R.C.a.Q.m.p.), de l'Avis du Greffier Nº 7 et de la Directive de la juge en chef intitulée « Règles à suivre relativement à la confection des fichiers PDF des actes de procédure, mémoires, exposés, cahiers de sources ou de tout autre document » (ci-après « Directive JEC »).

Pour des informations plus détaillées concernant la confection du cahier de sources, vous pouvez consulter les sections <u>Aide-mémoire</u> et <u>Questions/Réponses</u> de l'onglet <u>Informations générales</u> sur le site Web de la Cour.

Numéro de dossier en appel :
Nom de la partie :
Position en appel:
Version papier :
☐ Délai de dépôt et de notification (art. 44 R.C.a.Q.m.p.) :
☐ Appel: au moins 30 jours avant l'audition;
☐ Requête : aussitôt que possible avant l'audition.
☐ Preuve de notification;
□ Nombre d'exemplaires (art. 44 <i>R.C.a.Q.m.p.</i>) :
☐ Formation (requête ou appel): 4;
☐ Juge unique : 1;
□ Page couverture (art. 42 al. 2 <i>R.C.a.Q.m.p.</i>) :
☐ Numéro de dossier d'appel;
☐ Désignation des parties;
☐ Position en appel en majuscules (appelant, intimé ou mis en cause);
☐ Position en première instance (en minuscule);
☐ Titre;
☐ Position de la partie qui dépose;
☐ Cahier agrafé, boudiné ou autrement relié;
☐ Impression recto verso (art. 42 al. 1 <i>R.C.a.Q.m.p.</i>);
☐ Chaque source est séparée par un onglet (art. 42 al. 1 <i>R.C.a.Q.m.p.</i>);
☐ Liste des sources renvoyant aux numéros des onglets (règles n° 2);

	<u>DÉPÔT VERSION PAPIER :</u>					
☐ Accepté	□ Refusé	☐ Accepté avec la ou les condition(s) suivante(s) :				
Data :	Ci ava	atura du mattian au da la mattiàna .				
Date :	Sign	ature du greffier ou de la greffière :				

Nom de la partie	:				
Position en appel :					
TRANSMISSION					
☐ Acceptée	☐ Refusée ☐ Acceptée avec la ou les condition(s) suivante(s				
	Signature du greffier ou de la greffière :				

ANNEXE - NOMENCLATURE DES FICHIERS

<u>Partie</u>	<u>Nomenclature</u>	<u>Exemples</u>
Appelant(e)	SA	Si un fichier PDF comprend un seul volume :
		SA_00_LISTE_200-09-123456-123.pdf
		SA_01_200-09-123456-123.pdf
		SA_02_200-09-123456-123.pdf
		Si un fichier PDF comprend plusieurs volumes :
		SA_01-05_200-09-123456-123.pdf
Intimé(e)	SI	SI_TREMB_1_200-10-123456s-123.pdf
Mis(e) en cause	SC	SC_200-10-123456-123.pdf
Intervenant(e)	SV	SV_200-10-123456-123.pdf
Sources conjointes	SCO	SCO_1_200-10-123456-123

Cahier de sources conjoint				
<u>Parties</u>	<u>Nomenclature</u>	<u>Exemples</u>		
Appelantes	SCOA	SCOA_01_200-09-123456-123.pdf SCOA_02_200-09-123456-123.pdf		
Intimées	SCOI	SCOI_200-09-123456-123.pdf		
Toute autre partie	sco	SCO_200-09-123456-123.pdf		

Cahier de sources conjoint					
<u>Parties</u>	<u>Nomenclature</u>	<u>Exemples</u>			
Appelantes	SCOA	SCOA_01_200-09-123456-123.pdf SCOA_02_200-09-123456-123.pdf			
Intimées	SCOI	SCOI_200-09-123456-123.pdf			
Toute autre partie	SCO	SCO_200-09-123456-123.pdf			